

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES JEUNES

Cette compétition est ouverte à **tous les joueurs et joueuses titulaires d'une licence traditionnelle ou d'une licence promotionnelle dans toutes les catégories de poussins à juniors avec surclassement possible.**

◆ ARTICLE 1 - CATÉGORIES

Cette épreuve est ouverte dans les catégories suivantes :

- Poussines
- Poussins
- Benjamines
- Benjamins
- Minimes Filles
- Minimes Garçons
- Cadettes
- Cadets
- Juniors Filles
- Juniors Garçons

Toutes les équipes sont composées de deux joueurs.

Un troisième joueur peut être intégré pour disputer uniquement le double.

La mixité est autorisée.

La Commission se réserve le droit de regrouper 2 catégories, en cas d'inscription insuffisante sauf cadets et juniors.

◆ ARTICLE 2 - REPRÉSENTATION

Une association peut engager autant d'équipes qu'elle désire dans chaque catégorie.

Dans une catégorie donnée, les équipes de la même association portent un numéro de 1 à N (N représente le nombre d'équipes engagées dans cette catégorie par association).

◆ ARTICLE 3 - DROIT D'INSCRIPTION

Le tarif est fixé par le Comité en début de chaque saison.

Aucune inscription n'est acceptée entre les tours.

◆ ARTICLE 4 - FORMULE DE LA COMPÉTITION

La formule compétitive est basée sur la formule coupe Corbillon :

AX – BY – double – AY – BX

Toutes les parties sont disputées.

◆ ARTICLE 5 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Trois journées sont programmées sur l'année.

les équipes seront réparties en poule de 4 au maximum, et se rencontreront lors des 2 premières journées de regroupement.

⇒ **PHASE EN POULES**

Les équipes disputeront trois rencontres à chaque journée.

① **Pour les catégories dont le nombre d'équipes engagées est supérieure à 10 équipes**

Première journée : pour chaque catégorie

A l'issue de cette journée, les deux premiers de chaque poule, quelle que soit la catégorie, constitueront la division Elite pour la 2^{ème} journée, les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule constitueront la division Honneur, pour la 2^{ème} journée.

Deuxième journée : pour chaque catégorie

En division Elite : les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les TITRES DE GIRONDE ELITE. Les 3^{ème} et 4^{ème} joueront les rencontres de classement.

En division honneur : les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les TITRES DE GIRONDE HONNEUR. Les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule joueront les rencontres de classement.

Troisième journée – phase finale se déroulera soit par poules soit par tableaux à classement intégral au score acquis.

Le tirage au sort sera effectué au Comité par la commission « jeunes et féminines ». Les dirigeants des clubs participants pourront y assister.

② **Pour une catégorie dont le nombre des équipes engagées est égal ou inférieur à 10 équipes :**

- **Constitution d'une poule unique : 3 rencontres par journée.**

 **ARTICLE 6 - BRÛLAGE**

Pour la phase finale, tout joueur absent peut être remplacé par un joueur à classement égal ou inférieur du joueur absent le mieux classé, ayant évolué dans cette équipe.

 **ARTICLE 7 - LIEU - DATE ET HEURE DES RENCONTRES**

Les rencontres se déroulent le dimanche à partir de 10 heures jusqu'à 16 heures.

Pointage des équipes : une heure avant le début de l'épreuve.

Toutes les équipes doivent obligatoirement se présenter au pointage à 9h15. En cas d'absence, les poules sont reconstituées sur place.

L'ordre des rencontres doit être respecté.

En poule :

- 1^{ère} rencontre : 1 contre 4 et 2 contre 3
- 2^{ème} rencontre : 1 contre 3 et 4 contre 2
- 3^{ème} rencontre : 1 contre 2 et 3 contre 4

 **ARTICLE 8 - OUVERTURE DE LA SALLE**

La salle dans laquelle se déroule la compétition doit être ouverte une heure au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

ARTICLE 9 - ÉTABLISSEMENT DE LA FEUILLE DE RENCONTRE

Des juge-arbitres seront désignés pour officier cette épreuve.

ARTICLE 10 - DÉCOMPTE DES POINTS

Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie de simple ou de double gagnée.
L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre.

Les points-rencontres suivants sont attribués :

- une victoire : 3 points
- une défaite : 1 point
- forfait ou pénalité : 0 point

ARTICLE 11 - FORFAIT

Par respect des organisateurs et participants, il y aura forfait général pour une équipe non présente et non excusée à un tour et se verra pénaliser d'une amende égale au montant de l'engagement.

- Forfait général : 16 €.

Une équipe absente excusée deux jours avant la compétition est considérée comme perdante (dernière limite le vendredi à 16 heures).

ARTICLE 12 – TENUE ET BALLES

La tenue sportive est obligatoire : elle doit être conforme aux règlements généraux de la Fédération.
Les balles ne sont pas fournies par les organisateurs.